

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier)

Vu les articles L. 411-1 et R. 411-29 du Code de la Route,

Vu l'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle intérieure n° 188 du 7 avril 1967 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande émise par l'entreprise SAS Garden Messogeon – « Les Signolles » 03000 AVERMES

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer l'accès à l'espace vert situé à l'arrière de la propriété de Mr LIVERNET, sis, 12 rue des Acacias, afin de procéder à l'élagage de son arbre.

ARRETE

Article 1 : Le lundi 9 mars 2026, l'entreprise Garden Messogeon est autorisée à stationner son camion-nacelle sur l'espace vert de l'avenue du Mai situé à l'arrière de la propriété de Mr LIVERNET, sis, 12 rue des Acacias.

Article 2 : l'entreprise Garden Messogeon sera tenue responsable des accidents corporels et matériels qui pourraient survenir au cours de la période de stockage de matériaux. Elle prendra à sa charge toute signalisation et barriérage nécessaires à la sécurisation des lieux.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois en vigueur. Cet arrêté est applicable dès son affichage.

Article 4 : La directrice générale des services de la mairie, le responsable de la police municipale, le responsable des services techniques, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à Moulins sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Article 5 : Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY